

Conditions générales de vente (CGV)

entre

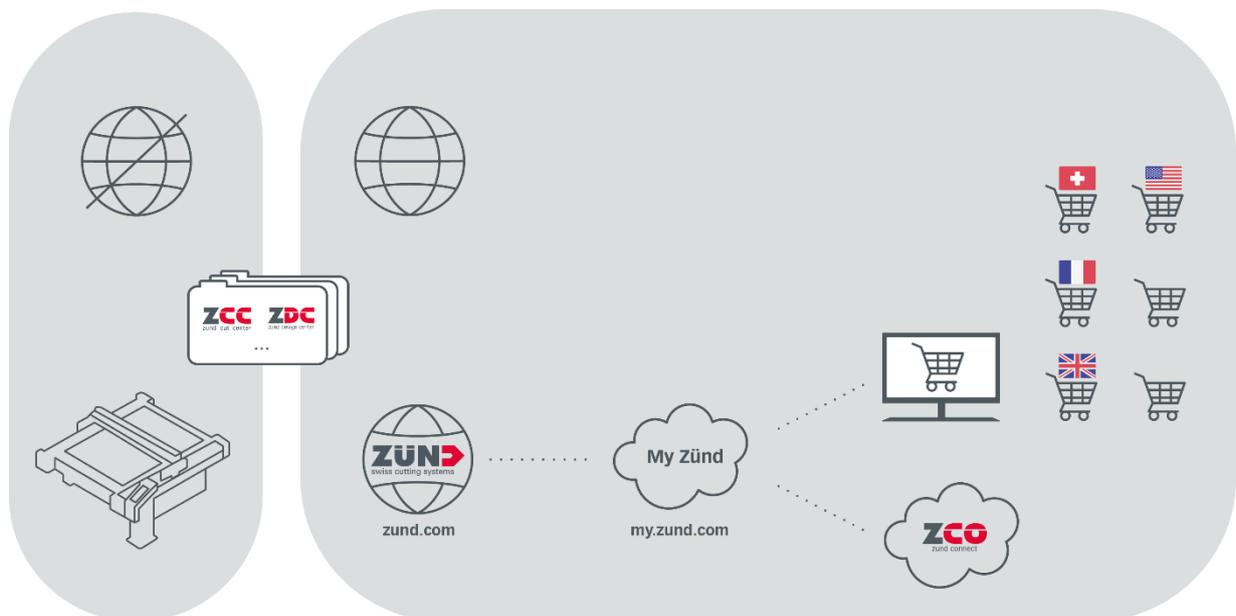
ZÜND SYSTEMTECHNIK AG, Industriestrasse 8, CH-9450 Altstätten, privacy@zund.com et les autres sociétés du groupe Zünd

(ci-après dénommées **Zünd**)

et

le client

1. Situation initiale



1. Zünd vend et distribue des biens (systèmes de coupe, dits cutters, logiciels, accessoires, consommables, etc.) et des services aussi bien par voie analogique (ci-après **contrats hors ligne**) que par voie numérique sur my.zund.com (ci-après **contrats en ligne**).
2. Avec my.zund.com, Zünd offre un point d'accès numérique supplémentaire. My.zund.com est développé en permanence dans le but d'un échange mutuel d'informations, comme la gestion des licences de logiciels ou une vue d'ensemble de tous les produits achetés chez Zünd. En outre, il est également possible de commander des produits via la boutique en ligne.
3. Les cutters Zünd collectent et transmettent des informations précieuses à Zünd afin d'offrir au client une valeur ajoutée durable (par exemple au moyen du moniteur de cutter et des alarmes de cutter) et d'assurer le développement ultérieur du produit. Ces informations sont disponibles sur my.zund.com dans la zone **Zünd Connect** dans la mesure où elles correspondent au niveau de licence choisi par le client. Le client a également la possibilité d'empêcher cette transmission. Vous trouverez de plus amples informations sur Zünd Connect dans le cadre de Zünd Connect, publié sur le site Internet de Zünd et accessible via le lien suivant: zuend-connect-framework

2. Portée et autres documents contractuels

4. Les présentes CGV s'appliquent sans restriction à tout type de contrat que Zünd conclut en tant que fournisseur de biens ou de services, qu'ils soient conclus hors ligne ou en ligne.
5. Les dispositions des présentes CGV s'appliquent, dans la mesure où elles les concernent, vis-à-vis du client et des tiers (p. ex. revendeurs indépendants, partenaires de service, etc. du client et de Zünd) et entre le client et les tiers, même si les tiers ne sont pas explicitement nommés dans la disposition respective.
6. La commande de biens ou de services signifie l'acceptation inconditionnelle des présentes CGV par le client ou le tiers. Dans le cas d'un contrat en ligne, l'acceptation se fait en cochant la case correspondante.

7. Lors de la concession d'une licence de logiciel, le client accepte le contrat de licence de l'utilisateur final (EULA), y compris le cadre de Zünd Connect concernant l'utilisation de Zünd Connect lors de l'installation. Ces dispositions prévalent sur les dispositions des présentes CGV en raison de leur nature particulière.
8. L'utilisation des informations et des données personnelles est régie par la politique de confidentialité de Zünd. La politique de confidentialité de Zünd fait partie intégrante et obligatoire des présentes CGV.

3. Formation du contrat

A) Offres

9. Seules les entreprises enregistrées peuvent être clients et partenaires contractuels de Zünd.
10. Les devis ou les offres de Zünd ne sont contraignants que si le client les accepte immédiatement.
11. Les indications figurant dans les listes de prix, sur my.zund.com et dans d'autres canaux de vente et publications de Zünd ne sont contraignantes que si elles sont expressément garanties par écrit. Les prix de vente et/ou les produits sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Zünd peut à tout moment modifier l'offre de services ou cesser la fourniture de services.

B) Contenu du contrat

12. Le contenu du contrat est déterminé sur la base de la confirmation de commande écrite de Zünd.

C) Contrats hors ligne

13. Le contrat hors ligne est conclu par une confirmation de commande écrite et signée de Zünd. Si Zünd exige une signature du client ou du tiers, le contrat n'est conclu qu'avec celle-ci. Cette signature doit parvenir à Zünd dans les trois jours ouvrables, faute de quoi la date de livraison peut être retardée.

D) Contrats en ligne

14. Le contrat en ligne est conclu par une confirmation de commande écrite de Zünd. Le client est tenu de fournir toutes les informations requises lors du processus de commande de manière complète et correcte.

4. Prix et paiements

A) Prix

15. Sauf convention expresse contraire, tous les prix de Zünd s'entendent nets départ usine. Tous les autres frais annexes, à savoir ceux d'emballage, de livraison, de fret, d'assurance, d'exportation et d'importation, de taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes, honoraires, prélèvements, droits de douane et certifications sont à la charge du client.

B) Devise

16. Le client doit effectuer ses paiements dans la devise indiquée dans la confirmation écrite de la commande ou, si rien n'est précisé dans celle-ci, sur my.zund.com.

C) Conditions de paiement

17. Les conditions de paiement indiquées dans la confirmation écrite de la commande ou, si rien n'y est mentionné, les conditions de paiement indiquées sur my.zund.com s'appliquent dans tous les cas. Lorsque le client n'effectue pas de paiement, Zünd se réserve le droit d'interrompre ou de ne pas fournir ses services.
18. En cas de commande avec paiement anticipé, le client doit payer la marchandise à l'avance, sans déduction des remises, frais, impôts et taxes. Si le paiement anticipé n'est pas effectué dans les 14 jours (réception du paiement) suite à la commande par le client, la commande devient caduque et les données correspondantes sont supprimées.

5. Réserve de propriété

19. Les marchandises livrées restent la propriété de Zünd jusqu'à leur paiement intégral, y compris toutes les créances accessoires. Zünd est en droit de faire enregistrer la réserve de propriété.
20. Si la marchandise est saisie par un tiers ou s'il y a toute autre interférence avec les droits de propriété de Zünd, le client doit en informer immédiatement Zünd.
21. En cas de revente, le produit obtenu est réputé avoir été cédé d'avance à Zünd, sans préjudice d'autres prétentions de Zünd.

6. livraison

A) Conditions générales de livraison

22. Le délai de livraison peut varier en fonction du lieu et du type de livraison. Le dépassement des délais de livraison convenus ne donne pas lieu à une demande de compensation ou de remboursement des dommages résultant d'un retard de livraison. Les retards de livraison n'autorisent pas le client à se départir du contrat.

23. Le délai de livraison dépend de la date de la confirmation de commande définitive et complète. Lorsque Zünd accepte des modifications ultérieures de la livraison, le délai de livraison dépendra de la date de cette dernière modification.
24. En l'absence de tout autre accord exprès, Zünd détermine le mode livraison et le transporteur. La cliente confirme qu'elle est d'accord avec le choix du transporteur et en est informée. Les transporteurs actuels avec lesquels Zünd travaille sont soigneusement sélectionnés, instruits et contrôlés. Le client est tenu d'informer Zünd en temps utile de toute question ou demande concernant la livraison.

B) Contrats hors ligne

25. Pour les contrats hors ligne, les délais et conditions de livraison énumérés dans la confirmation écrite de la commande s'appliquent dans chaque cas.
26. Le client s'engage à réceptionner les produits dans le délai de livraison.
27. Tous les envois voyagent pour le compte et aux risques du client ou du tiers. Dans la mesure où la loi le permet, Zünd exclut toute responsabilité pour les dommages liés au transport de la marchandise, même si ces dommages sont causés par des personnes auxiliaires. Zünd décline toute responsabilité pour les accidents survenus lors du chargement ou du déchargement des produits Zünd ou en relation avec des équipements auxiliaires tels que courroies, cordes, fils de liaison, etc. Zünd décline toute responsabilité pour les accidents survenant lors du chargement ou du déchargement des produits.

C) Contrats en ligne

28. La livraison est effectuée sur la base d'un "Port payé Assurance comprise jusqu'à (CIP)", conformément aux INCOTERMS en vigueur au moment de la conclusion du contrat, à la destination convenue selon les informations fournies par le client.

7. Force majeure

29. Sont considérés comme cas de force majeure, entre autres, les risques naturels (par exemple, inondations, tempêtes, incendies), la survenance d'événements imprévus dans la fabrication ou la distribution ou les difficultés et retards dans les transports, les interruptions de trafic et les perturbations techniques ainsi que les interruptions des réseaux de communication et la défaillance des infrastructures informatiques, etc.
30. Zünd informera le client dans les meilleurs délais en cas de défaut de livraison imminent dû à un cas de force majeure.
31. Aucune des parties n'est responsable envers l'autre de la non-exécution ou du retard de ses obligations en cas de force majeure. Si une interruption est causée par un cas de force majeure, les périodes contractuelles concernées sont prolongées de la période correspondant à la période d'interruption.
32. Zünd se réserve le droit de se libérer de l'obligation de livraison en cas de force majeure. Dans ce cas, Zünd informera le client dans les plus brefs délais par des moyens appropriés et remboursera les acomptes déjà versés. Le client renonce à faire valoir d'autres prétentions.

8. Qualité et responsabilité

A) Risques et limites

33. Tous les risques liés à l'utilisation des marchandises sont supportés par le client ou l'utilisateur.
34. Le client peut installer, réparer et entretenir les marchandises dans la mesure décrite dans le mode d'emploi. Tout ce qui va au-delà ne peut être installé, réparé et entretenu que par des spécialistes formés ou autorisés par Zünd. Les installations, réparations et entretiens effectués par des tiers non autorisés ou par des tiers sont exclus de la garantie et de la responsabilité. Si cette exigence n'est pas respectée, la garantie expire immédiatement sans réserve.
35. Toutes les informations provenant du site internet, de my.zund.com ou d'autres canaux de vente de Zünd, en particulier en rapport avec les marchandises, l'utilisation et/ou l'usage prévu des marchandises, ont été compilées avec le plus grand soin. Si les informations fournies sur le site Internet ou sur my.zund.com s'avéraient néanmoins inexactes ou incorrectes, aucune réclamation ne pourra être formulée à l'encontre de Zünd de ce fait. Toute prétentions relatives à des déclarations, offres, garanties et/ou cautionnements, qu'ils découlent expressément ou implicitement des informations de la boutique en ligne ou d'autres canaux de vente, y compris l'aptitude à l'emploi, la qualité marchande, les réclamations ultérieures et les droits de tiers, sont expressément exclues par la présente.
36. Les tiers ne peuvent en aucun cas faire valoir des garanties, des assurances et des droits de responsabilité à l'encontre de Zünd en rapport avec les commandes passées par le client, les faire céder et/ou en tirer des droits.
37. Le client déclare qu'il a été suffisamment informé des risques qui peuvent survenir dans le cadre du contrat et confirme qu'il en a tenu compte.

B) Obligation de vérification et d'avis

38. Les marchandises doivent être vérifiées par le client ou le destinataire dès leur réception, notamment pour s'assurer que la livraison est complète et que les marchandises ne sont pas endommagées (exemptes de défauts matériels et de traitement).
39. Si le contrôle n'est pas effectué ou si Zünd n'est pas informé par écrit dans les 10 jours suivant la réception de la livraison, ou en cas de vices cachés immédiatement après leur découverte, des défauts dont Zünd serait responsable, toute obligation de garantie de la part de Zünd est exclue.
40. Les droits à la garantie se prescrivent un an après la livraison au client, même si les défauts n'ont été découverts que plus tard.

C) Conditions de garantie des machines

41. Zünd envoie au client un document séparé concernant les conditions de garantie (périodes de garantie, restrictions de garantie, etc.) concernant les machines. Cette garantie commence à la date d'installation et entre en vigueur après que le client ait rempli et signé le document susmentionné et l'ait renvoyé à Zünd.
42. Si le document susmentionné est en vigueur pour la relation contractuelle entre Zünd et le client, les dispositions qu'il contient priment en raison de leur spécificité. Les dispositions des présentes CGV s'appliquent par ailleurs. Si le document n'est pas complété, signé et retourné à Zünd, les dispositions des présentes CGV s'appliquent.

D) Responsabilité, garantie et cautionnement

43. Zünd fournit ses services avec soin et professionnalisme dans le cadre de ses ressources opérationnelles et des exigences prévisibles, dans la mesure où Zünd n'en est pas empêché par des circonstances qui ne lui sont pas imputables.
44. En cas de violation de ses obligations contractuelles, Zünd est responsable envers le client, sans limitation, des dommages directs et prouvés causés par Zünd par intention illégale ou par négligence grave. La responsabilité pour négligence légère ainsi que pour les dommages indirects, consécutifs ou fortuits est expressément exclue.
45. La responsabilité de Zünd est notamment exclue en cas d'utilisation et de stockage inappropriés, de traitement ou de montage défectueux par le client ou des tiers, d'usure naturelle, de sollicitation excessive et autres.
46. La responsabilité, la garantie et les garanties de Zünd sont limitées exclusivement aux défauts de fabrication et de matériel et comprennent le remplacement gratuit ou, à la discrétion de Zünd, la réparation gratuite du produit ou des composants du produit que Zünd reconnaît comme défectueux. Les frais supplémentaires pour les envois express et par coursier sont à la charge du client. Les marchandises remplacées deviennent la propriété de Zünd et doivent lui être retournées immédiatement.
47. Tous les autres droits de garantie (y compris la garantie de propriété) du client sont expressément exclus dans la mesure où cela est possible et autorisé par la loi. Le client n'a donc aucun autre droit à l'annulation, à la réduction ou à la compensation des dommages causés par une livraison défectueuse.

9. Droits immatériels

48. Tous les droits de propriété intellectuelle, en particulier (mais pas exclusivement) les droits de brevet, les données électroniques et/ou physiques, les droits d'auteur, en rapport avec, entre autres, les données de commande, les spécifications des produits, le contenu de la boutique en ligne et autres, sont la propriété exclusive de Zünd. Le client n'est pas autorisé à utiliser les droits immatériels sans l'accord exprès et écrit de Zünd.

10. Protection des informations et des données, confidentialité

49. Les parties s'engagent à garder le secret sur les informations et les données qui ne sont ni connues du public ni généralement accessibles, sauf convention contraire expresse. Cette obligation s'impose également aux tiers inclus. En cas de doute, les faits et les données doivent être traités de manière confidentielle. Le devoir de confidentialité existe déjà avant la conclusion du contrat et également après la fin de la relation contractuelle ou après l'exécution des prestations convenues. Les devoirs légaux de clarification et d'information demeurent réservés.
50. Zünd peut conserver les informations de contact fournies par la cliente à Zünd et la contacter à ce sujet. Zünd peut utiliser les informations fournies par le client pour:
 - a. Amélioration de la page d'accueil et des services de Zünd,
 - b. Suivi et demandes de renseignements dans le cadre de l'évaluation de la satisfaction du client; et
 - c. Contact par courrier électronique à des fins de publicité, de marketing et d'information.
51. Zünd assure la protection des informations et des données du client conformément au système légal, en particulier conformément aux lois applicables en matière de protection des données. L'utilisation des informations et des données personnelles est réglementée dans la politique de protection des données de Zünd. Le client confirme qu'il est informé de manière appropriée sur la protection des informations et des données et qu'il l'accepte.

52. La conservation des informations et des données (par exemple, les contrats) relève de la responsabilité du client.

11. Autres obligations du client

53. Le client s'engage à fournir en temps utile toutes les informations nécessaires à l'exécution du contrat et à créer et maintenir dans son environnement toutes les conditions opérationnelles, de personnel, d'organisation, techniques et autres nécessaires à l'exécution des services par Zünd, afin que Zünd puisse fournir les services à temps.
54. Les retards et les frais supplémentaires encourus par Zünd en raison de l'exécution tardive et incorrecte des obligations de préparation et de coopération du client sont entièrement à la charge de ce dernier.
55. Le client s'engage à obtenir de ses employés, sous-traitants et tiers tout consentement nécessaire à l'exécution du contrat par Zünd (par exemple, pour contacter ou utiliser Zünd Connect).

12. Clauses finales

A) Médiation et gestion des conflits

56. En cas de désaccord découlant du présent accord ou en relation avec celui-ci, les parties s'engagent de bonne foi à rechercher une solution mutuellement acceptable au niveau opérationnel approprié avant d'entamer une procédure judiciaire. Une procédure de médiation et de gestion des conflits est engagée à la demande de l'une des parties. L'autre partie est tenue d'y participer de bonne foi.

B) Compensation

57. La compensation mutuelle ou la rétention des paiements dus nécessite le consentement des deux parties.

C) Abrogation, amendement ou modification

58. Zünd se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV.
59. Les annulations, compléments ou modifications des CGV de Zünd doivent être effectués par écrit (p. ex. par e-mail).

D) Clause de divisibilité

60. Si certaines dispositions ou une partie d'une disposition des présentes CGV sont ou deviennent invalides, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions du CGV.
61. Dans ce cas, les parties s'engagent à remplacer de bonne foi les dispositions inefficaces par des dispositions efficaces et exécutoires qui correspondent autant que possible au but économique des dispositions à remplacer. Il en va de même, par analogie, au cas où les présentes CGV contiennent une lacune.

E) Lieu d'exécution et juridiction

62. Le lieu d'exécution et la juridiction pour toutes les questions et tous les litiges découlant des relations contractuelles des parties ou en relation avec celles-ci sont exclusivement les tribunaux ordinaires du siège de Zünd en Suisse. Zünd se réserve le droit de poursuivre le client ou le tiers à son siège social.

F) Droit applicable

63. Les dispositions contractuelles des parties et les litiges éventuels sont régis exclusivement par le droit suisse formel et matériel, à l'exclusion de la Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP) et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (Convention de Vienne).

Ces CGV sont basées sur la version allemande des CGV de Zünd. En cas d'ambiguïté, la version allemande des CGV fait foi ; si nécessaire, la version anglaise est consultée pour comparaison.

Altstätten, 17.05.2022